



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 MARS 2007

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

Séance publique

POLICE LOCALE

- 1. Parking réservé au personnel de la police locale. Pose d'une clôture. Approbation du projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.**

L'Hôtel de Police ne dispose pas d'un parking suffisant pour le stationnement des véhicules de police et des véhicules privés. Lors des négociations syndicales précédant l'installation de la zone de police sur le site de la gare, les autorités communales s'étaient engagées à mettre un parking à disposition des véhicules personnels de police afin que ces derniers soient en sécurité.

En effet, l'exercice de la fonction de policier amène à l'interpellation régulière d'individus qui, par la suite, ne nourrissent généralement pas des bons sentiments à l'égard des policiers mais également de leurs biens personnels.

En outre, lors de certains événements, des policiers doivent être rappelés d'urgence. Ils doivent, dans ce cas, pouvoir rejoindre le Commissariat rapidement.

Le choix de l'emplacement du parking a été analysé et répond également, à l'instar de la localisation de l'Hôtel de Police, à une demande du citoyen et des navetteurs.

En effet, par sa présence sur le parking des locomotives, ce site génère des allées et venues régulières de policiers qui contribuent ainsi à une amélioration de la sécurité.

La localisation du parking destiné aux véhicules des policiers a été choisie au fond du parking des locomotives et non à proximité du tunnel. Ce parking sera prochainement clôturé et contrôlé par une barrière. Les navetteurs ne sont nullement lésés puisqu'un nouveau parking a été créé récemment à la rue de la Sucrierie. Il offre une disponibilité suffisante d'emplacements gratuits à proximité de la Gare. Un droit de superficie devait être octroyé à la zone de police mais, vu l'absence de personnalité juridique de la zone de police mono communale, une convention de mise à disposition de la commune à la zone de police répond aux exigences légales.

2. Acquisition :

- d'un véhicule

- de 30 armes de marque « GLOCK »

- de 30 gilets pare-balle

Approbation des projets. Choix des modes de passation des marchés et de financement.

Un vieux véhicule de la zone de police provenant de l'ex-police communale (Ford Fiesta immatriculé DAV382), acquis en 1994 et ayant parcouru 122.598 kilomètres, est actuellement hors d'usage. Il convient de conserver un parc automobile en suffisance pour les diverses missions administratives, les déplacements pour les formations et les missions de surveillance ou judiciaire en véhicule anonyme. Ce véhicule doit pouvoir transporter 4 personnes adultes et disposer, vu le nombre de kilomètres parcourus par an, d'un moteur Diesel. Ce dernier devra également être équipé des moyens radios compatibles avec le réseau ASTRID, d'un équipement minimal de police (sirène, feux bleus et public-adress), d'un système GPS.

* * *

La Circulaire GP148 règle les dispositions en matière d'armes au sein des Services de Police.

Une dizaine d'armes au sein de la zone de police ont dû être acquises depuis la réforme en remplacement d'armes non utilisables. L'arme choisie à cet effet est le GLOCK (normes fédérales).

A présent, pour des raisons de sécurité et de formation, à fortiori du Service « Interventions », il convient d'uniformiser les armes au sein d'un même service.

Les G.P. actuellement en état de fonctionnement pourront être attribués au personnel de la proximité où sont encore utilisés quelques vieux magnums.

* * *

La même circulaire GP148 règle également les dispositions en matière d'équipement des Services de Police.

En 2005, 6 gilets pare-balle collectifs avaient été acquis par la zone de police. Le port permanent de ces gilets, 24 heures sur 24 heures, entraîne une usure importante de ceux-ci.

Des problèmes d'hygiène et de taille se posent dans l'utilisation des 6 gilets pour un ensemble de 26 policiers.

Les incidents et agressions envers les policiers sont en constante augmentation. Le port de gilets de type VIP offre l'avantage d'être plus discret et d'atténuer l'effet d'agressivité des gilets actuels (port sous la chemise possible) et que ceux-ci apportent la protection contre les agressions au couteau.

Il convient d'équiper individuellement les policiers d'intervention d'un gilet de type VIP pour des raisons de sécurité et de confort.

CULTES – FABRIQUES D'ÉGLISE

- 3. Compte 2005 de l'Église St Jean l'Évangéliste à Ghislenghien.**
- 4. Modifications budgétaires 2006 de l'Église Saint-Pierre à Ostiches.**
- 5. Budget 2007 de l'Église Saint-Jean l'Évangéliste à Ghislenghien.**

FINANCES COMMUNALES

- 6. Taxes et redevances communales. Adaptation des règlements sur les écrits publicitaires et les documents administratifs.**

Lors de la dernière assemblée, il a été décidé de reconduire l'ensemble des règlements communaux relatifs aux taxes et redevances.

Conformément aux vœux de la Loi, ces documents ont été transmis à l'autorité de tutelle qui a formulé des remarques à propos des dispositions de deux d'entre eux :

1. le règlement sur la distribution d'écrits publicitaires ;
2. le règlement fixant le taux des redevances pour délivrance de documents administratifs.

Dans le premier cas, une clause exonératoire contenait une disposition jugée discriminatoire parce qu'elle favorise les annonces culturelles à caractère local.

Pour le second règlement, certains taux se trouvaient en contradiction avec d'autres dispositions légales ou réglementaires (e. a. législation sur les armes à feu, sur la délivrance des pièces d'identité aux enfants de moins de 12 ans).

Les corrections nécessaires ont été apportées pour rendre ces règlements conformes aux règles et aux remarques tutélaires.

Par ailleurs, le Collège communal s'est penché sur les coûts engendrés par le traitement administratif de plus en plus lourd de certains dossiers en matière d'urbanisme et d'environnement. La complexité de ces dossiers et les formalités imposées par les dispositions légales et réglementaires entraînent, dans certains cas, des dépenses importantes : déplacements, publications onéreuses, affichage, recherches, rapports urbanistiques et environnementaux, frais de personnel, frais d'envoi, etc.

A la lumière des éléments fournis par les services communaux et sans dépasser les taux recommandés par la circulaire budgétaire 2007, le Collège propose de revoir le montant des redevances relatives à ces prestations. Un forfait minimum serait réclamé aux demandeurs pour les dossiers normaux. Dans le cas où les frais viendraient à s'élever en raison de la complexité de traitement d'un dossier particulier, les frais réels pourraient être réclamés aux intéressés sur base d'un décompte.

DOMAINE COMMUNAL

7. Aliénation d'une parcelle sise au Chemin des Primevères. Modification technique.

Le 28 février dernier, il a été décidé de vendre à M. et Mme GOSEZ-DEGAND de Ligne une parcelle d'une contenance mesurée de 17a 36ca suivant plan de mesurage du géomètre Fagnot du 16 octobre 2006, sise au Chemin des Primevères à Ath.

Les intéressés ont, depuis, souhaité acquérir une superficie supplémentaire de 50ca.

La version réactualisée du plan de mesurage susdit porte ainsi à 17a 86ca la contenance de la parcelle.

8. Parc d'activité économique de Ghislenghien 3. Travaux d'équipements préparatoires du nouveau parc d'activité économique. Travaux d'équipements préparatoires à la mise en œuvre du parc.

L'Intercommunale I.D.E.T.A. a transmis, dans le cadre des travaux d'équipements préparatoires du nouveau parc d'activité économique de Ghislenghien 3, les projets pour :

- La modification du tracé du Chemin de Chièvres, la construction de la voirie et de la récolte des eaux aux abords de la rue des Skippes ;
- Les travaux d'équipements préparatoires à la mise en œuvre du parc :

Partie 1 : construction du système séparatif de récolte des eaux ;

Partie 2 : prééquipement haute tension du nouveau parc, travaux réalisés entre le Chemin de Chièvres, la R.N. 7, la Chaussée de Bruxelles et la rue des Bergeronnettes dans le parc industriel de Ghislenghien 1.

La subsidiation desdits travaux par le Ministère de la Région Wallonne nécessite un engagement de reprise et d'entretien par la Ville de cet équipement.

9. Aliénation de parcelles sur le site du Grand Houx. Décision.

Propriétaire d'un terrain inoccupé et susceptible d'être bâti, au lieu-dit « Le Grand Houx », aux abords de la rue des Sports, la Ville d'Ath a étudié la possibilité d'y réaliser une voirie et d'y faire construire, en accord avec le Centre Public d'Action Sociale, 32 petites habitations susceptibles de convenir à des ménages en provenance de diverses couches de la population.

Afin de permettre au Centre Public d'Action Sociale de procéder à ces constructions, le Conseil Communal, en séance du 11 février 2005, a décidé de transférer la maîtrise d'ouvrage à ce dernier et de lui octroyer un droit de superficie pour les terrains concernés.

Cette superficie avait fait l'objet d'un projet de division visant à réaliser 6 îlots d'habitations.

Actuellement, les habitations sont en voie d'achèvement et il convient, dans le même temps que ces logements seront vendus, de céder les terrains correspondants aux diverses parcelles acquises.

Il est donc proposé au Conseil Communal de décider :

- De lever le droit de superficie accordé au Centre Public d'Action Sociale à la date de la signature des actes de vente des 32 habitations sises au Clos du Grand Houx à Ath ;
- De céder les différents lots de terrain aux acquéreurs des habitations qui y auront été érigées.

10. Conditions de mise en location de l'immeuble sis rue du Pont Carnail, 7 à Ath. Décision.

VOIRIES

11. Aménagement de la place de Ghislenghien. Avenant modificatif n°1.

Le projet de réaménagement de la Place de Ghislenghien, inscrit au plan triennal des travaux 2004-2006, a été approuvé par le Ministère de la Région Wallonne.

Arrivé au stade de la promesse ferme sur adjudication, ce dernier a également reçu l'aval des autorités subsidiaires.

L'ordre de commencer les travaux a été donné à l'entreprise adjudicataire début de l'an dernier.

En raison des importants travaux réalisés à l'initiative de l'Intercommunale I.P.A.L.L.E. dans le cadre du placement d'un collecteur, du dédoublement du Buissenal, le chantier a été immédiatement staté.

Aujourd'hui, ces travaux sont, en ce qui concerne les abords de la Place de Ghislenghien, en voie de se terminer au Chemin de Mons à Gand. Il appert que ce chantier réduira à néant le Chemin de Mons à Gand. D'une réunion avec les divers impétrants, il appert que ces sociétés mettent dès à présent tout en œuvre pour remplacer leurs canalisations et câbles le long de cette voirie. Les raccordements particuliers à l'égout seront également réalisés.

Il conviendrait donc que le Chemin de Mons à Gand fasse l'objet d'un avenant au projet de réaménagement de la Place de Ghislenghien.

**12. Rénovation extraordinaire des voiries, venelles et piedsentes.
Projet. Choix des modes de passation de marché et de
financement.**

Dans le cadre des entretiens extraordinaires aux voiries – exercice 2007, Le Service technique communal propose de remettre en état la rue du Trieu à Rebaix.

Ce projet de travaux consiste en un démontage et remontage total de la voirie sur une longueur de 30 mètres.

MATERIEL ET FOURNITURES

**13. Achat de matériels d'équipement pour les bâtiments scolaires.
Projet. Choix des modes de passation de marché et de
financement.**

La ville d'Ath dispose de 20 implantations scolaires réparties dans l'entité représentant 120 classes pour une superficie d'environ 8400 m² accueillant quelque 1.700 enfants.

L'entretien de ces différents revêtements nécessite un matériel adapté et fonctionnel.

A ce sujet, la gestionnaire propose le remplacement de machines de nettoyage telles que aspirateurs, monobrosses, balais mops spéciaux pour trafic intense, tuyaux d'arrosage, escabelles aux normes CE.

Au-delà, pour respecter les normes de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire, il est impératif de remplacer les équipements vétustes situés dans les cuisines scolaires tels que frigos, tables de travail, distributeurs de papier et de produits, etc.

**14. Achat de matériels d'équipement pour le service d'entretien. Projet.
Choix des modes de passation de marché et de financement.**

L'entretien intérieur du Centre administratif communal nécessite l'utilisation de matériel d'équipement adapté aux différents revêtements en présence.

L'utilisation journalière des cireuses, aspirateurs, décapeuses, balais mops provoque une usure intensive nécessitant le remplacement régulier de certaines machines.

Au-delà, les distributeurs de produits ou papiers endommagés de part un usage intensif doivent être remplacés.

**15. Remplacement et adaptation du mobilier de bureau. Projet.
Choix des modes de passation de marché et de financement.**

Le mobilier équipant certains services du centre administratif communal devient, d'une part, vétuste et, d'autre part insuffisant de part notamment la quantité de dossiers en cours qu'il faut classer.

Au-delà, suite au passage annuel de la médecine du travail, le mobilier non conforme ergonomiquement doit être remplacé.

16. Remplacement de mobiliers divers destinés aux écoles. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.

La ville d'Ath dispose de 20 implantations scolaires réparties dans l'entité représentant 120 classes pour une superficie d'environ 8400 m² accueillant quelques 1.700 enfants.

La gestionnaire des bâtiments scolaires, après avoir examiné la situation, propose :

- L'acquisition de chaises et tables de petite taille afin de pouvoir accueillir les élèves de classes maternelles dans de bonnes conditions
- Le remplacement de tables de réfectoire dont les surfaces sont endommagées et présentent des risques pour les enfants
- Le remplacement de bancs devenus vétustes et dont les surfaces abîment les vêtements des enfants
- L'acquisition d'armoires de rangement pour permettre aux enseignants de ranger les classes et ainsi faciliter la tâche des techniciennes de surface
- L'acquisition de tableaux pour palier à l'ouverture de nouvelles classes à la prochaine rentrée scolaire.

17. Réparations et pièces de rechange pour les véhicules spéciaux du Service technique. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.

Un crédit a été inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2007 et est destiné à couvrir les débours à consentir pour l'acquisition des pièces nécessaires à la réparation des véhicules spéciaux des services techniques communaux, tels les faucheuses (tuyaux hydrauliques, bagues, axes, chaînes, rouleaux palpeurs, ...), les tracteurs, ...

Ces éléments devant être remis en parfait état pour les saisons printanière et estivale, il conviendrait que le Conseil communal libère la totalité du crédit.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

18. Demande de permis d'exécution de travaux techniques pour égouttage au chemin du Vieux Ath.

L'intercommunale Ipalle a déposé une demande de permis d'exécution de travaux techniques pour un égouttage à Ath, chemin du Vieux Ath. La demande s'inscrit dans le cadre du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique de la Dendre.

Elle a été soumise à enquête publique, au cours de laquelle 3 lettres ont été reçues.

Les remarques concernent principalement la traversée par l'égout projeté de terrains privés inscrits en zone à bâtir.

Il apparaît que le tracé pourrait être adapté en fonction de l'utilisation potentielle de ces terrains, de façon à faire valoir l'intérêt légitime des propriétaires sans compromettre le projet d'intérêt public.

A ce stade, il appartient au Conseil communal d'émettre son avis sur la demande qui concerne des aménagements publics, et sur laquelle le fonctionnaire délégué du Ministère de la Région wallonne sera amené à prendre une décision.

19. Demandes de lotissement à Mainvault, route de Frasnes. Equipement.

20. Demande de lotissement à Isières, route de Lessines. Equipement.

21. Rapport urbanistique et environnemental pour une zone d'aménagement communal concerté à Meslin-l'Evêque.

Le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine prévoit, en son article 33, les conditions qui prévalent pour la mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté.

Ainsi, un rapport urbanistique et environnemental doit être dressé.

Il constitue un document d'orientation qui exprime les options d'aménagement et de développement durable pour la zone concernée.

Ce rapport doit être soumis à enquête publique et à l'avis de la commission communale et du conseil wallon de l'environnement pour le développement durable, avant d'être approuvé par le conseil communal, qui le transmet aux services régionaux et au Gouvernement.

Voici quelques mois, la s.a. DEPOTTER a confié au bureau d'études ARIES l'établissement d'un tel document en vue de l'implantation d'une concession automobile à Meslin-l'Evêque, le long de la chaussée de Bruxelles.

Les deux parcelles sur lesquelles s'implante le projet, sont comprises dans une zone d'aménagement communal concerté.

Un premier rapport a été établi. Soumis à enquête publique du 16/11/2006 au 30/11/2006, il n'a recueilli aucune opposition, mais une remarque sur le régime des eaux sur le terrain concerné et les parcelles voisines. Des riverains ont en outre insisté pour que n'intervienne aucun relèvement sensible de l'assiette des futurs bâtiments par rapport au terrain naturel.

Le conseil wallon de l'environnement pour le développement durable a ensuite demandé des compléments et précisions portant sur le choix de la zone et l'extension de son étude à l'ensemble de son périmètre.

Le dossier adapté a alors fait l'objet d'une réintroduction, puis d'une nouvelle enquête du 01/03/2007 au 15/03/2007, sans réclamation.

En séance du 15 février dernier, la commission consultative communale d'aménagement du territoire a émis un avis favorable sur ce rapport urbanistique et environnemental, dans la continuité de son avis donné le 26 octobre 2006 sur le premier dossier.

SECURITE ROUTIERE

22. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière. Modification. Rue d'Enghien. Arrêt et stationnement.

Depuis le réaménagement de la rue d'Enghien, des problèmes se posent en matière de stationnement.

Actuellement, il existe un stationnement alternatif qui ne permet plus le passage d'un véhicule lorsqu'un ou plusieurs automobilistes oublient de changer de côté, lors du changement de quinzaine.

La largeur de la voirie a été fortement rétrécie pour favoriser la circulation des piétons, sans crainte, sur de larges et jolis trottoirs.

Suite aux nombreuses protestations des riverains et au rapport des services de police, une enquête a été menée auprès de tous les habitants de la rue ; sur les 76 ménages résidants, 46 ont répondu et 37 d'entre eux sont favorables au changement proposé.

Ce changement vise à supprimer le stationnement alternatif et interdire l'arrêt et le stationnement sur le côté droit de la rue, dans le sens centre vers le faubourg de Bruxelles.

Pour matérialiser le changement, une signalisation de type E3 « arrêt et stationnement interdits » sera posée côté impair, c'est-à-dire le côté droit, dans le sens de circulation et un marquage au sol sera tracé à l'angle de la rue Haute et de la rue d'Enghien, pour permettre aux véhicules d'un certain gabarit de prendre le virage sans escalader le trottoir et mettre ainsi en danger les piétons.

23. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière. Meslin-l'Evêque, chemin de Chièvres. Limitation de vitesse dans la traversée de la zone habitée.

Depuis de nombreux mois, la portion du Chemin de Chièvres, comprise entre l'ancienne commune de Ghislenghien et le carrefour du Chemin des Saules, présente des caractéristiques dangereuses pour les usagers.

En fonction de cette description et des constats effectués par les services de police, il y a lieu d'accroître la sécurité des riverains de la zone concernée.

Il s'agit en fait de ramener dans ce tronçon, la vitesse prévue à 90 km/h, à 70 km/h. Cette mesure viendra dans le prolongement des dispositions prises par la commune de Brugelette, sur cette même voirie.

SIGNALISATION ROUTIERE

24. Remplacement et adaptation de la signalisation routière. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.

Chaque année, il y a lieu de remplacer et/ou adapter la signalisation routière sur l'entité, pour répondre à la fois aux normes de sécurité et au prescrit du code de la route.

Il arrive également qu'à la demande de particuliers ou de l'un ou l'autre service (police, technique ou autre...), de nouveaux panneaux soient installés.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

25. Remplacement d'éléments de la piscine communale. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.

Comme chaque année, la piscine communale sera fermée dans le courant du mois de juin pour y réaliser l'entretien extraordinaire annuel. Cette année, l'Ingénieur des services techniques communaux prévoit les travaux suivants :

- Remplacement de l'échangeur de chaleur de l'eau du bassin ayant déjà été ressoudé à plusieurs reprises et qui ne permettra plus d'assurer une année de service.
- Remplacement et déplacement de la tête de l'adoucisseur d'eau. Cet élément est complètement hors service générant d'importants problèmes d'entartrage des pommeaux de douche, des chasses,
- Reprise d'un coating de protection et réparation des joints de la coque en polyester. Cette opération doit être réalisée tous les 5 ans.

26. Projets en cours. Confirmation de demandes de subvention.

Durant la précédente législature, des projets de construction au niveau d'infrastructures sportives avaient été introduits auprès de la Direction Infraports et notamment l'extension de la Salle « La Couturelle » à Meslin l'Evêque, la construction d'un boulodrome couvert à la rue Paul Pastur et l'installation d'éclairage sur le terrain de tennis au site du Sequoia.

Par courrier du 4 janvier dernier, le Ministère de la Région Wallonne – Direction des Infrastructures sportives demande que le Conseil Communal confirme les projets n'ayant pas encore fait l'objet d'une promesse ferme d'octroi de subvention, dont la Ville d'Ath souhaite maintenir l'inscription pour les six années à venir.

CIMETIERES

27. Remplacement et adaptation du matériel d'équipement pour les fossoyeurs. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.

Un crédit est inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2007 afin de couvrir les frais d'acquisition de matériel d'équipement pour les fossoyeurs.

En effet, afin d'optimiser la sécurité des fossoyeurs dans le cadre du creusement de fosses, il y a lieu d'acquiescer un jeu de coffrage constitué de planches en aluminium, de vérins, d'étréteux et de jeux de cordes en nylon.

HYGIENE PUBLIQUE

28. Matériel d'équipement pour le service de propreté publique. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.

Un crédit est inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2007 afin de couvrir les frais d'acquisition de matériel d'équipement pour les véhicules du service de propreté publique.

En effet, il convient de procéder au remplacement de pièces usagées mises en œuvre par le garage communal sur les brosses aspiratrices, l'hydrocureuse et l'écrêteuse sur tracteur.

MOBILITE URBAINE – STATIONNEMENT

29. Mode de gestion du parking souterrain de l'Esplanade. Règlement-redevance. Approbation.

Le parking souterrain de l'Esplanade sera bientôt opérationnel et son mode de gestion doit être défini rapidement.

Pour rappel, le parking sous l'Esplanade est partie intégrante de l'opération de Revitalisation urbaine des Bastions de Namur, de Limbourg et de Brabant comprenant également l'aménagement paysager et sportif de celle-ci.

Le parking comprend 124 places dont 3 sont réservées aux personnes à mobilité réduite. Sur les 121 places restantes, 60 seront réservées au centre de la zone de stationnement, conformément au contenu du projet d'arrêté de subventionnement de l'Administration de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine de la Région wallonne, aux automobilistes de passage, munis d'un ticket de stationnement.

Les autres emplacements situés le long des parois extérieures, pourraient être mis à disposition, sous forme d'abonnement.

La gestion du parking sera confiée à la cellule mobilité de la Ville d'Ath, avec l'aide des services techniques communaux et de la Recette communale, sous l'autorité de M. le Secrétaire communal f.f et de Mme la Receveuse, pour la partie financière.

Divers éléments interviennent dans la gestion du parking :

1. L'entretien et le nettoyage intérieur ainsi que les abords extérieurs ;
2. La collecte des caisses automatiques, le renouvellement des rouleaux de tickets, des tampons encres, les lampes, néons, les écrans, batteries, piles, tous les consommables en général...l'alimentation en monnaie ;
3. La sécurité des biens et des personnes ; la signalisation interne et externe ; la surveillance générale, etc...
4. Le coût de l'utilisation de l'eau, de l'électricité, du téléphone, de la détection incendie et de l'abonnement ADSL.

Pour ce qui concerne l'entretien des installations d'équipements de contrôle d'accès au parking, placées en juin 2006, la S.A PACT (Parking Access Control Technology) de Bruxelles, propose un contrat « mixte ».

Ce contrat résulte de la fusion des contrats d'entretien préventif et omnium. Il se caractérise par l'application des coûts, en fonction des prestations réellement effectuées.

La durée du contrat est de 5 ans. Dans tous les cas d'appel motivé ou motivé urgent, la société s'engage à intervenir, dans un délai de 4h, tous les jours de la semaine, week-ends et jours fériés.

Quant à l'entretien de l'ascenseur, deux types de contrat sont proposés par l'installateur, la S.A. TEM-TECHNIFILT de Bruxelles.

Le premier est un contrat d'entretien simple, d'une durée de 3 ans, avec 6 visites annuelles ;

Le second est un contrat d'entretien omnium, d'une durée de 5 ans, avec autant de visites que nécessaire, afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation, et un minimum de 6 visites annuelles.

La différence porte sur la réparation et le remplacement des pièces usées compris dans la solution « Omnium ».

Côté recettes, doivent être estimées celles provenant des abonnements et celles provenant des tickets. Dans la première catégorie (61 places), les propositions vont de 45 €/mois, à 125 €/ trimestre, 240 €/semestre, et 460 €/an.

Par comparaison, un grand propriétaire de parking couvert et fermé du centre-ville loue ses emplacements au prix de 145 € par trimestre, soit environ 48 €/mois.

Pour la seconde catégorie (60 places), si toutes les places sont occupées 2h sur la journée, à raison de 0,40 €/h entre 9h et 17h (contre 0,50 €/h en surface pour des raisons évidentes d'attractivité), et à raison de 0,20 €/h entre 17h et 9h, cela représente une recette journalière de 48 €, soit 336 €/semaine, ou 1344 €/mois et 16128 €/an.

On peut donc compter, si les emplacements soumis à redevance sont occupés toute l'année, et que seulement 15% des emplacements avec tickets, sont occupés toute l'année (taux le plus bas, qui représente 2h d'occupation par emplacement sur la journée) sur une recette globale minimaliste d'environ 42.168 € /an, pour une dépense de l'ordre de 22.435 € / an , hors main d'oeuvre communale.

N.B. : La récolte des fonds devra être confiée à une société spécialisée au travers d'un marché par procédure négociée sans publicité.

SIGNALISATION TOURISTIQUE

30. Maintien de la signalétique touristique subventionnée par le Commissariat Général au Tourisme.

En sa séance du lundi 20 mars 2000, le Conseil communal a décidé d'implanter une signalétique touristique dans l'entité.

Le Commissariat Général au Tourisme de la Région wallonne avait marqué son accord pour financer cette opération à concurrence de 80%.

Lors de cette séance, le Conseil a omis de s'engager à maintenir l'affectation touristique pendant un délai de 15 ans et à entretenir en bon état la réalisation subventionnée ; conditions nécessaires à la liquidation totale de la subvention.

SITE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTE

31. SAED. Site de la « Sucrerie ». Avenant n°4.

Le 11 juillet 2005, le projet des travaux d'assainissement et de rénovation relatifs aux zones 1 et 2 de l'îlot ouest du site SAE/ALE 13 dit « Sucrerie » a été approuvé. L'adjudication publique a été choisie comme mode de passation du marché.

Les travaux ont été adjugés, le 28 novembre 2005, à l'entreprise BAGECI de Naninne.

Le 17 mars 2006, la Division Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine a marqué son accord sur l'attribution du marché.

Dans le cadre de la caractérisation de la zone des citernes, la division de l'aménagement et de l'Urbanisme de la Région wallonne a transmis un courrier demandant d'approfondir les études sur base d'un premier rapport de synthèse.

Ces études complémentaires correspondent à des piézomètres complémentaires qui serviront à quantifier plus précisément la quantité et la proportion de terres à évacuer.

Cet avenant n° 4 majore la dépense de 19.858,52 €, T.V.A. comprise et nécessitera la prolongation du délai du chantier de 30 jours calendrier.

ACTION JEUNESSE INFO

32. Evaluation des projets PPP (Plan de Prévention de Proximité) 2006. Approbation.

Dans le cadre des Plans de Prévention de Proximité 2004/2007, la Région wallonne octroie une subvention pour les années 2006/2007 pour la mise en œuvre de projets sociaux visant la prévention dans l'entité athoise.

Pour l'obtention de cette subvention, les dossiers d'évaluation doivent être rentrés à la Région Wallonne pour le 31 mars 2007.

Les rapports d'évaluation reprennent :

- Une évaluation financière.
- Une évaluation des projets, mis en place par Action Jeunesse Info dans ce cadre : Accueil et informations, activités de quartier, activités sportives, tournoi de minifoot, Local AJI au parking des locomotives, Summer'skAth, cafés Ath'tentifs, participation aux Sortilèges au Château, Village de prévention dans le cadre du Ath' rock festival et « le père Noël est un géant ».

RENOVATION URBAINE

33. Travaux de réalisation de 8 logements et de 2 surfaces commerciales et aménagements des îlots à la rue de Gand à Ath. Avenant-décompte. Approbation.

Le 30 avril 2004, le Conseil communal a approuvé le projet des travaux de réalisation de 8 logements et de 2 surfaces commerciales et aménagement des îlots à la rue de Gand à Ath et a choisi l'adjudication publique comme mode de passation du marché.

Le 22 juin 2004, le Collège communal a désigné en qualité d'adjudicataire la S.A. DHERTE de Flobecq.

En date du 30 septembre 2004, la Division de l'Aménagement et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement opérationnel, a notifié l'intervention de la Région Wallonne dans le coût des travaux subventionnables.

En date du 17 octobre 2005, le Collège communal a adopté l'avenant modificatif n°1.

En date du 16 mai 2006, le Collège communal a adopté l'avenant modificatif n°2.

En date du 14 août 2006, le Collège communal a adopté l'avenant modificatif n°3.

En cours de chantier, il a été reconnu nécessaire de réaliser des travaux modificatifs justifiés par l'auteur de projet, dans l'avenant-décompte majorant la dépense de 30.423,24€ hors TVA, il s'agit notamment de :

- ❖ Remplacement des détecteurs de fumée autonomes des logements et des commerces par des détecteurs câblés vers la centrale incendie (exigences du service incendie)
- ❖ Complément abords pour personnes à mobilité réduite
- ❖ Travaux complémentaires pour les gaines techniques suite aux recommandations du service incendie
- ❖ Travaux complémentaires pour la restauration et le traitement des murs d'enceinte de l'îlot intérieur.

* * * * *

Procès-verbal de la séance du 28 février 2007

Application des articles 47 et 48 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal voté le 31 janvier 2007.

* * * * *